

**VILLE DE LE POULIGUEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2012  
RAPPORT DE PRESENTATION  
(EXPOSE EN SEANCE)**

**RAPORTEUR** : Membre du GROUPE INDEPENDANT

**REDACTEUR** : GROUPE INDEPENDANT

**OBJET** : MAISON MEDICALE / MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE



**EXPOSE**

En 2011, la commune du POULIGUEN est propriétaire des parcelles au Réseau Ferré de France, cadastrées section AD n°1p et AD n°255, d'une contenance totale de 6073m<sup>2</sup> moyennant un prix de 290.000, 00 euros.

Le Docteur Emmanuelle LECHAT, mandataire du groupement professionnel, représentée par la SCI VICTOR VALENTIN, a demandé dans sa correspondance du 3 octobre 2012, l'acquisition d'une partie de ce terrain, représentant une surface de 1200m<sup>2</sup> au prix de 58€ TTC/m<sup>2</sup>, la prise en charge des frais de branchement et démolition du bâtiment, ex point P, au prorata de la surface concernée.

Cette demande a pour objet de réaliser un cabinet médical regroupant des professionnels de santé libéraux (5 médecins, 1 salle pour infirmiers et 1 kinésithérapeute).

Depuis avril 2012, le maire a connaissance de ce projet selon la lettre du 27/04/12 adressée aux services de France Domaine pour l'évaluation d'une parcelle de 1000m<sup>2</sup>. Ce projet est porté à connaissance des conseillers municipaux depuis le 15/10/12 et retiré de l'ordre du jour du conseil municipal du 25 octobre 2012. Il est présenté au conseil municipal du 27 novembre 2012.

Conformément à ses précédentes propositions, et ayant toujours souhaité aller au-delà du projet de cabinet médical de la municipalité, le Groupe Indépendant souhaite qu'une réflexion soit menée par la commune, au service des citoyens et de la santé, au bénéfice de l'activité sur notre territoire et de son rayonnement.

**Ainsi, nous soumettons, au présent Conseil, l'opportunité d'initier une réflexion dans l'objectif de réaliser une maison de santé réellement pluridisciplinaire, plus large que l'actuel cabinet médical proposé à la délibération n° 7 du conseil municipal du 27 novembre 2012.**

**Avant toute action, il est nécessaire d'élaborer une étude d'opportunité relative à une MSP accompagnée d'un diagnostic reprenant les besoins et les demandes de la population ainsi que l'offre existante. Celle-ci doit être menée, en toute transparence et bonne collaboration avec le groupement de professionnel représenté par Mme LECHAT ainsi qu'avec tous les intervenants du milieu médico-social de notre commune.**

**L'étude d'opportunité doit porter sur la possibilité de regrouper dans cette Maison, une équipe de départ d'une douzaine de professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Cette maison évolutive pourrait éventuellement intégrer, à terme, des surfaces liées à la santé (matériel médical, opticien,...), un laboratoire d'analyses ou un cabinet de radiologie...**

**Exemple de projets réalisés à ce jour :**

Maison de Santé Pluridisciplinaire regroupant 5 MG, 1 rhumatologue, 1 kinésithérapeute, 1 diététicienne, 2 podologues, 1 orthophoniste, 1 ophtalmologue, 1 kinésithérapeute et un Centre de soins infirmiers

MSP retenue pour les Nouveaux Modes de Rémunération : secrétariat commun, salles de réunion, kitchenette, espace kiné dédié avec cabinets et salle de gymnastique, studios de garde, 40 places de parking, dans un environnement « santé » attractif : présence d'un orthésiste, de l'aide à domicile, d'un opticien, de plusieurs médecins généralistes, de kinésithérapeutes, d'un dermatologue, etc...

Après établissement de cette étude d'opportunité, diffusion et discussion de celui-ci par tous les intervenants (élus, professionnels,...), le choix doit être fait de poursuivre ou non un projet de maison pluridisciplinaire, ou de revenir sur le maintien d'un simple cabinet médical.

**Nous proposons ainsi au présent Conseil de se donner les moyens d'établir une étude d'opportunité.**

**En parallèle de cette étude, et en temps masqué, nous proposons à l'équipe municipale de mettre en place un groupe de travail, composé des professionnels de santé du cabinet médical, complété d'autres représentants de professions médicales et sociales de la commune, de**

représentants associatifs, de conseillers municipaux et du cabinet CITADIA en charge de l'élaboration du PLU pour étudier les points suivants :

- avancer sur le projet d'aménagement urbain et architectural de l'entrée de ville, autour de la gare
- étudier l'intérêt architectural et historique du bâtiment existant, et son éventuelle reconversion
- étudier d'autres localisations pertinentes tant au regard des activités économiques de centre-ville que de la localisation de la clientèle potentielle (proximité de services annexes, centre ville ou périphérie, etc...)
- avancer sur l'approche financière en établissant des coûts d'aménagements sur la base de plusieurs hypothèses d'évolution urbaine du site

**Nous soutiendrons l'actuelle municipalité dans cette démarche sous réserve d'une transparence et d'une concertation ouverte à tous.**

La commune est un niveau de pouvoir très important pour les citoyens. Les citoyens peuvent, en principe, plus aisément intervenir et exprimer leurs attentes ainsi qu'exercer un contrôle démocratique sur les décisions qui les concernent. La santé constitue potentiellement un axe d'analyse privilégié pour activer cette relation.

#### **L'étude d'opportunité :**

L'étude d'opportunité devra porter sur la faisabilité professionnelle, technique et financière d'une MSP s'inscrivant dans les objectifs suivants :

#### **Au service des patients :**

Il s'agit de regrouper sur un même lieu des professionnels de santé dont la complémentarité est porteuse de nouvelles pratiques médicales permettant une prise en charge globale des patients. Cette ambition s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale visant à offrir aux patients d'un territoire de « nouveaux » services de santé.

Cela constituerait une solution évolutive pour répondre aux nouveaux défis du secteur de la Santé particulièrement :

- aux attentes des jeunes praticiens qui recherchent un exercice en Maison de Santé,
- à la baisse de la démographie médicale qui nécessite la mise en place de nouvelles pratiques,
- à la mise en place de nouvelles technologies telles que la télémédecine ou la gestion du Dossier Médical Personnel,
- à la réalisation d'actes nouveaux visant à une prise en charge globale du patient intégrant soins et éducation thérapeutique

Ce groupement de professionnels rechercherait aussi à élargir leur offre, par exemple avec des services de santé de premier recours et afin de mettre en œuvre pour le territoire des actions de santé publique inédites à l'échelle de cabinets de médecins isolés ou de cabinets de groupe : actions de prévention et d'éducation, gestion d'une salle de petites urgences permettant de faire face à certaines urgences.

L'objectif de la Maison est aussi de favoriser le travail pluridisciplinaire, par la motivation de professionnels qui se sont cooptés au terme d'un long processus de réflexion et par la proximité

géographique des cabinets. En amont de l'ouverture, les professionnels de santé rédigeront un Projet de Santé décrivant la façon dont ils s'engagent de façon collaborative dans la prise en charge médicale des patients.

A moyen terme, l'objectif de cette coopération est de développer des services santé de proximité de façon coordonnée, de renforcer le lien médico-social et de favoriser autant que possible le maintien à domicile.

#### **Au service de l'emploi sur notre territoire :**

Attractif, cela aurait pour objectif tout en favorisant les professionnels existants sur notre territoire d'attirer de nouveaux jeunes professionnels en les incitant à s'installer sur notre commune.

En évitant toute discrimination territoriale, notre démarche s'inscrirait dans un objectif environnemental et de développement durable, en favorisant les candidats à cette « maison » dont l'empreinte carbone serait la plus faible dans le cadre de leurs trajets.

Cela nécessiterait un partenariat avec les professionnels de santé qui financerait ce projet, c'est-à-dire le groupement professionnel représenté par Mme LECHAT.

Au-delà, cette « maison » serait un moyen de préserver l'emploi sur notre territoire à long terme. En effet, la Maison pourrait répondre à la demande des jeunes praticiens qui recherchent des conditions d'exercice optimisant la qualité de la pratique et préservant leur qualité de vie. La présence d'un logement situé au premier étage de la « maison » pourrait permettre d'héberger les stagiaires dans la « Maison » qui, une fois thésés, pourront s'installer en tant que professionnel dans celle-ci.

#### **Un Financement privé, soutenu par une implication forte de la collectivité :**

Les professionnels de santé financeraient cet ambitieux projet de « Maison ».

Consciente du contexte économique difficile et de l'enjeu pour son territoire, la Mairie du POULIGUEN doit maîtriser la dépense tout en cherchant les moyens de soutenir ce projet libéral. Cela pourrait prendre différentes formes : aménagement et entretien du parking public et des espaces verts, prise en charge du coût de terrassement du terrain, vente d'un foncier de la commune comme c'est le cas pour le cabinet médical, etc...

Ce soutien doit faire l'objet de contreparties comme la pérennité de la Maison dans sa destination et son occupation, etc...

Un tel projet, s'il s'avérait trop complexe pour le groupement professionnel mandaté par Mme LECHAT et pour nos services techniques, la municipalité serait susceptible de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour maîtriser les différents aspects : compétences multiples et arbitrage difficile sur des choix techniques, engagement financier, maintien de la cohésion du groupe sur la durée, etc...

**Sous réserve de voter favorablement le présent amendement, la présente délibération devra être suivie des actions suivantes :**

- consultation d'un AMO pour réalisation d'une étude d'opportunité : 5 semaines
- établissement d'une étude d'opportunité : 6 semaines
- avis remis par les différents membres du groupe de travail (groupement professionnel représenté par Mme LECHAT, représentants de professionnels de santé de notre commune et de communes limitrophes, ...) + avis remis par le groupe de travail sur l'aménagement urbain : 6 semaines
- décision du conseil municipal de poursuivre en se déterminant sur l'hypothèse retenue

Autres étapes en cas de décision favorable du conseil municipal en faveur d'une MSP :

- établissement d'un pré-projet par l'AMO
- soumission du pré-projet aux commissions concernées municipales, aux intervenants publics et privés (professionnels de santé), aux citoyens intéressés au projet ...
- établissement d'un projet avec montage complet (foncier, construction...) par l'AMO
- validation du projet définitif en conseil municipal / lancement d'annonces

**En application de leurs droits d'amendement, le Groupe Indépendant soumet à la présente Assemblée, un amendement sous la forme d'un projet de délibération n°2012/11/07 bis ci-joint en remplacement de la délibération n°2012/11/07, dans l'objectif d'approuver la poursuite d'une réflexion pour un projet de maison de santé pluridisciplinaire, allant au-delà d'un cabinet médical, et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires dans ce sens.**

**VILLE DE LE POULIGUEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2012  
DELIBERATION**

**RAPORTEUR : M.**

**REDACTEUR : GROUPE INDEPENDANT**

**OBJET : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.123-3 et suivants et R.213-1 et R211-2-1 du Code de l'Urbanisme,

**VU** le rapport de présentation,

**VU** l'estimation des domaines en date du 9 mai 2012,

**VU** le projet de délibération n°2012/10/03 relatif à un cabinet médical annulé,

**VU** le projet de délibération n°2012/11/07 relatif à une maison de santé pluridisciplinaire annulé et remplacé par le présent projet de délibération,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la commune de disposer d'une maison de santé pluridisciplinaire qui représenterait un équipement répondant à une politique de santé ambitieuse au service des habitants et remplirait un service public au sein de la commune,

**AYANT ENTENDU**, l'exposé de son rapporteur, M. \_\_\_\_\_, conseiller municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Autoriser le Maire à solliciter une étude d'opportunité accompagné d'un diagnostic sur les besoins et les demandes de la population, et d'une faisabilité financière, dans l'objectif de réaliser une maison de santé pluridisciplinaire,**
- **Autoriser le Maire à lancer une prospection de professionnels de la santé intéressés par un projet de maison de santé pluridisciplinaire, en toute transparence et en toute égalité de traitement,**
- **Autoriser le Maire à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'une étude d'opportunité puis à titre optionnel, pour le montage d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire,**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves LAINE